

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 05-2016

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 2 mai 2016 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absence motivée :

M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
--------------------------------	----------

La Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Anick Tourangeau est aussi présente.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

05-084-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-085-16 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 4 ET 25 AVRIL 2016 (#04-2016)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 4 et 25 avril 2016 (#04-2016) soient adoptés tel que présentés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Contrat de balayage des rues. Concordances des dates avec le MTQ pour nettoyer Papineau et Principale en même temps.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**05-086-16 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201600216
À #201600289)**

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE les comptes payés par les chèques #201600216 à #201600289 pour un montant de **117 404,22\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100166).

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière adjointe

CORRESPONDANCE

Abdou Khadre Diagne, MRC de Papineau - Calendrier du projet bandes riveraines.
MTMDET - Contribution financière - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h23

10 personnes sont présentes.

*Dépôt d'une lettre par Madame Christine Charlebois.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS D'AVRIL 2016

**05-087-16 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#08-16 À PAI#09-16)**

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil ratifie les rapports **Pai#08-16 à Pai#09-16** couvrant la période du 27 mars au 23 avril 2016. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **26 823,76\$**.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RAPPORTS ADMINISTRATIFS - AVRIL 2016

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

05-088-16 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Anick Tourangeau, Formation	45,00\$
Sarah L. Dansereau, Inspection	25,20\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE MARS 2016

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 31 mars 2016.

05-089-16 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES SEMESTRIELLE

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs de revenus et de dépenses pour les mois de janvier, février et mars (2015-2016).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-090-16 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MANŒUVRE EN VOIRIE
MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'obtention de d'une aide financière pour l'embauche d'un manœuvre en voirie municipale ;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2016 ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil retienne les services de M. Jonathan Desroches comme employé manœuvre en voirie municipale ;

QUE le taux horaire sera de XX,XX\$/heure pour une semaine de travail de 36 heures pour une durée de 30 semaines ;

QUE l'employé sera sous la responsabilité de M. Sylvain Desjardins, Inspecteur en voirie et M. André N. Hébert, Inspecteur adjoint en voirie ;

QUE l'horaire de travail sera établi en fonction des besoins de l'équipe de voirie ;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-091-16 EMBAUCHE DE DEUX (2) ANIMATEURS - CAMP DE
JOUR DE PLAISANCE ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT les aides financières et les discussions au budget 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance a pris en charge avec la participation de son animateur en loisirs, l'organisation du camp de jour 2016;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Raymond Ménard**

QUE ce conseil, pour et au nom de l'Association des loisirs de Plaisance Inc., retienne les services de :

Éloïse Galarneau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-091-16 EMBAUCHE DE DEUX (2) ANIMATEURS - CAMP DE
JOUR DE PLAISANCE ÉTÉ 2016 (suite)

Rebecca Legault-Cusson

QUE l'horaire sera établi par l'animateur en loisirs pour un total de 40 heures/semaine chacune;

QUE le taux horaire sera de XX,XX\$/heure pour une durée de 8 semaines;

QU' une somme d'argent nécessaire à la formation des étudiantes soit mise de côté (1 jours à XXX,XXX\$)

QUE l'Association des loisirs remettra au conseil les sommes obtenues en aide financière;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transactions nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-092-16 AUTORISATION PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Dubuc CPA et Ménard Inc. 16 090.75\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-093-16 TRANSFERT D'UNE RÉSERVE D'IMMOBILISATION
AU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité a une réserve financière de 14 534 \$ pour des immobilisations qui ne servira pas;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter cette réserve au surplus non affecté;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-093-16 TRANSFERT D'UNE RÉSERVE D'IMMOBILISATION
AU SURPLUS NON AFFECTÉ (suite)

QUE ce conseil annule la réserve pour fin d'immobilisation et affecte ce montant au surplus non affecté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-094-16 BAIL HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de l'Hydro-Québec concernant un nouveau bail ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal se doivent de bien comprendre la décision de l'Hydro-Québec à long terme ;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil accepte de payer la facture jusqu'au 31 décembre 2016 ;

QUE ce conseil désire rencontrer les responsables de l'Hydro-Québec afin d'arriver à une entente avant le 30 septembre prochain sur un bail qui sera accepté par les deux parties ;

QU' une copie soit envoyé à M. Éric Moisan, Chef - Relations avec le milieu Laurentides ainsi qu'à M. Jean-François Gagné, responsable des relations avec le milieu chez Hydro-Québec.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-095-16 TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL
DE PLAISANCE/SUBSTITUT

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil désigne M. Thierry Dansereau, conseiller à titre de substitut régulier pour siéger à la table d'harmonisation du parc national de Plaisance en l'absence de Madame Paulette Lalande, Maire, représentante officielle de cette table.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

20h06 M. Nil Béland, conseiller, quitte son siège.

05-096-16 APPROVISIONNEMENT EN EAU - COOPÉRATIVE
ST-FRANÇOIS À PLAISANCE

CONSIDÉRANT la réception d'un courriel le 20 avril dernier de la part de M. Jacques Henry, Directeur de l'Outaouais au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement complet et final fait du MTMDET pour régulariser la situation d'approvisionnement en eau potable à la Coopérative d'aqueduc St-François suite aux travaux sur l'autoroute 50;

CONSIDÉRANT que suite à des discussions et réflexions sur l'offre proposée, ce conseil est en partie d'accord avec certains des points soulevés dans cette correspondance ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte de continuer à alimenter en eau potable la Coopérative d'aqueduc St-François jusqu'au 31 décembre 2016 moyennant le paiement des coûts décrits dans l'offre proposée soit : 5000\$/mois rétroactif au 15 septembre 2015 et ce, jusqu'au 1^{er} avril 2016 pour un montant de 32 500\$ et du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 à un montant équivalent à 150\$/année/membre de la COOP soit un montant de 2 025\$ (150\$/membre x 18 membres x 9 mois) ;

QUE la municipalité Plaisance **n'est pas responsable** du bon fonctionnement de l'approvisionnement en eau (ex. déconnexion des conduits d'amené d'eau en provenance des puits) **ni** des frais et des travaux connexes (ex. ajout d'équipements) ;

QUE ce conseil demande au MTMDET de prendre entente avec la Coopérative St-François afin que le dossier soit réglé avant la fin de l'année ;

QUE ce conseil suite à l'entente entre le MTMDET et les membres de la Coopérative d'aqueduc St-François rendra une décision pour les années à venir ;

QUE le conseil municipal, après discussion, se penchera sur la possibilité de municipaliser le réseau de la Coopérative St-François.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-096-16 APPROVISIONNEMENT EN EAU - COOPÉRATIVE
ST-FRANÇOIS À PLAISANCE (suite)

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20h10 M. Nil Béland, conseiller, reprend son siège.

05-097-16 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS/
CONSEILLERS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Caza, Marceau, Soucy et Boudreau Avocats pour renouveler le contrat de services annuel ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil accepte de retenir les services de ladite firme pour les services professionnels de conseillers juridiques pour l'année 2016;

QUE le montant forfaitaire à payer est de **400\$** (taxes en sus);

QUE le Maire, Mme Paulette Lalonde et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis soient et sont autorisés à signer la convention prévue à cet effet.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

05-098-16 RÈGLEMENT #423-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
#358-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES
D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le conseil décrète ce qui suit :

L'Article 2 du règlement #358-09 est remplacé par le suivant

1. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-098-16 RÈGLEMENT #423-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
#358-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES
D'URGENCE 9-1-1 (suite)

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2 MAI 2016

Mme Paulette Lalande
Maire

Mme Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière
adjointe

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

05-099-16 COMITÉS CONSULTATIFS D'URBANISME DU 9
MARS ET 13 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT les dépôts des procès-verbaux du 9 mars et 13 avril 2016 des comités consultatifs d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les recommandations desdits procès-verbaux ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les résolutions #16-03-04 à #16-04-12.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-100-16 RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-05-31 CONCERNANT
LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET
DES PLAINES INONDABLES MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**05-100-16 RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-05-31 CONCERNANT
LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET
DES PLAINES INONDABLES MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05 (suite)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut, par règlement, régir ou prohiber tous les usages du sol, constructions ou ouvrages, ou certains d'entre eux pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral ou des plaines inondables ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'inclure les dispositions des règlements de contrôle intérimaire #078-2006 et #104-2009 de la MRC de Papineau en l'adaptant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas inclure de possibilité de dérogation à ces dispositions au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2016 ;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE le conseil adopte le règlement URB 16-05-31 concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiant le règlement de zonage urb 99-05

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**05-101-16 RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-02-10 ABROGEANT
DES DÉFINITIONS MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS URB 99-02**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur les permis et certificats numéro URB 99-02 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* conformément aux articles 119 à 122 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement URB 16-05-31 auquel s'ajoute des définitions;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-101-16 RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-02-10 ABROGEANT
DES DÉFINITIONS MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS URB 99-02
(suite)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2016;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le conseil adopte le règlement URB 16-02-10 concernant les définitions de cours d'eau et d'immunisation ainsi que l'ajout de documents requis pour une demande de permis modifiant le règlement de zonage URB 99-02

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-102-16 OFFRE DE SERVICE- OBVRPNS- BANDES
RIVERAINES

CONSIDÉRANT que la municipalité par sa résolution #10-202-15 a décrété qu'une bande minimale de deux (2) mètres dans laquelle toutes interventions de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'épandage d'engrais sont interdites dans la rive de tout lac ou cours d'eau mesurée à partir de la ligne des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à une caractérisation de l'état actuel des bandes riveraines dans certains secteurs problématiques du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir les propriétaires riverains intéressés à procéder à l'aménagement de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a reçu une offre de service de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon concernant une caractérisation des bandes riveraines et la production de plans d'aménagement ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-102-16 OFFRE DE SERVICE- OBVRPNS- BANDES
RIVERAINES (suite)

QUE ce conseil accepte l'offre de service de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon, soit la caractérisation des bandes riveraines et la production de plans d'aménagement pour une période équivalente à deux semaines de service, au coût de 900\$/semaine ;

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) POLITIQUE FAMILIALE

G) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NOUVEAUX ITEMS

MRC DE PAPINEAU

05-103-16 SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU
CANADA

CONSIDÉRANT que les producteurs de lait du Canada sont aux prises avec un important problème de marché causé par l'importation de concentrés protéiques liquides, appelé lait diafiltré, contournant ainsi les contrôles frontaliers;

CONSIDÉRANT que ce problème, reconnu par le Ministre fédéral de l'Agriculture, M. Lawrence MacAulley, a pris des proportions inquiétantes au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT que le ministre a confirmé l'importance que les règles soient claires pour tous et que les contrôles des importations soient conformes aux obligations du Canada en matière de commerce international »;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-103-16 SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU
CANADA (suite)

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises laitières éprouvent depuis plusieurs mois de graves difficultés financières causées par ces pertes de part de marché;

CONSIDÉRANT que de nombreux transformateurs de la région appuient les revendications des producteurs;

CONSIDÉRANT que la production laitière est un secteur économique très important pour la municipalité et la MRC;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE sur motion dûment appuyée, le Conseil appuie les producteurs de lait canadiens dans leurs revendications auprès du gouvernement canadien afin que :

- les contrôles des importations soient conformes aux obligations du Canada en matière de commerce international;
- les standards de composition des fromages traitent le lait diafiltré comme un ingrédient dont l'ajout aux recettes est plafonné;
- les standards plafonnent aussi son ajout dans les autres produits laitiers où il serait susceptible d'être utilisé (yogourts, boissons laitières, etc.);
- la vérification des normes de composition soit déléguée à la Commission canadienne du lait afin de s'assurer qu'elles sont respectées.

QUE la présente résolution sera transmise aux municipalités de la MRC pour appui de leur part, à la MRC ainsi qu'à la Fédération des producteurs de lait Outaouais Laurentides.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h33

10 personnes sont présentes.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-104-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 21H30

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande
si l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalonde
Maire

Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière
adjointe